

# L'Industriel du Rhône

JOURNAL HEBDOMADAIRE

TRAVAUX PUBLICS — MÉTALLURGIE — ÉLECTRICITÉ — AGRICULTURE — COMMERCE — FINANCES

**ANNONCES**

Annonces judiciaires et légales... 25 c. la ligne.  
Les autres Annonces, Réclames, Chroniques et  
Faits divers se traitent à forfait.

Administration : 29, cours Gambetta, à Lyon

**ABONNEMENTS**

Rhône et Départements limitrophes... 6 fr.  
Autres départements... 7 fr.  
Union postale... 8 fr.

**LA PROPRIÉTÉ ARTISTIQUE**

L'importance croissante de la valeur des objets d'art a appelé l'attention du congrès international sur la nécessité de punir les délits d'usurpation de nom et de fausses signatures qui se produisent sur un objet d'art destiné à être vendu et mis en vente.

Les fraudes augmentent d'une manière scandaleuse; la spéculation s'empare des noms les plus honorables inscrits sur le livre d'or de l'art. Pour donner plus de valeur vénale à des œuvres douteuses, on les signe du nom d'un artiste renommé et la justice est impuissante à frapper les délinquants.

Quelle est la nature du délit?

L'usurpation du nom d'un artiste sur une œuvre d'art, l'imitation frauduleuse de sa signature pour en tirer profit, constitue un délit. Ce ne peut être douteux avec les principes reconnus par le décret-loi du 19 juillet 1793, qui est la base de la propriété artistique, et par les lois des 8 avril 1854 et 14 juillet 1866 sur la durée des droits.

La difficulté est de savoir si c'est un délit spécial ou s'il suffit d'appliquer aux délinquants une disposition générale déjà existante.

L'usurpation du nom de l'artiste ou l'imitation frauduleuse de sa signature ne constitue pas évidemment une contrefaçon, puisque la contrefaçon consiste dans la reproduction non autorisée de l'œuvre, et qu'on peut appliquer une signature fautive sur une œuvre qui n'est ni une imitation, ni une copie.

On ne peut pas assimiler l'usurpation du nom d'un peintre ou d'un sculpteur à celui d'un fabricant, prévue et punie par les lois spéciales qui protègent la propriété des dessins de fabrique, les brevets d'invention, ou les marques de fabrique.

Faut-il voir au contraire, une escroquerie parfaitement caractérisée ou une tromperie sur la qualité de la marchandise vendue?

N'est-on pas en présence d'un véritable faux en écriture privée?

La question nous semble des plus délicates. Les congrès artistiques n'hésitent pas à penser que les caractères du faux en écriture privée se trouvent réunis, il y a intention criminelle et préjudice, ce n'est pas douteux. Mais le caractère principal du faux, à savoir l'altération de la vérité dans un écrit, existe-t-il, lorsqu'il s'agit d'une toile, d'un buste, d'un tableau?

Devant les plaintes des hommes les plus compétents appartenant aux branches diverses de l'art et pour éviter à l'avenir des hésitations dans l'argumentation des dispositions pénales destinées à garantir les artistes contre les atteintes frauduleuses et criminelles portées à leurs droits de propriété. Voici la proposition de loi à l'étude sur les fraudes en matière artistique.

Art. 1er. — Seront punis d'un emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus et d'une amende de 16 francs au moins et de 3,000 francs au plus, sans préjudice des dommages-intérêts, s'il y a lieu.

1° Ceux qui auront apposé ou frauduleusement fait apparaître un nom usurpé une œuvre de peinture, de sculpture, de dessin, de gravure ou de musique.

2° Ceux qui, sur les mêmes œuvres auront

frauduleusement, dans le but de tromper l'acheteur sur la personnalité de l'auteur, imité sa signature ou un signe adopté par lui.

Art. 2. — Les mêmes peines sont applicables à tout marchand ou commissionnaire qui aura sciemment recélé, mis en vente ou en circulation, les objets revêtus de ces noms, signatures ou signes.

Art. 3. — Les objets délictueux seront confisqués et remis au plaignant ou détruits.

Art. 4. — L'article 463 du Code pénal sera applicable aux cas prévus par la présente loi.

Il nous suffira d'ajouter qu'il faut assimiler à l'auteur principal du délit, le vendeur ou le commerçant de mauvaise foi, qui vend ou expose pour mettre en vente, ou recèle l'œuvre d'art frauduleusement revêtu du nom d'un artiste, de sa signature ou de tout autre signe adopté par lui.

Il est urgent de mettre fin à des scandales aussi graves que ceux qui produisent. Il y va de l'honneur national et du renom de haute probité qui a toujours entouré dans le monde les produits des grands artistes français.

**DIMINUTION DU PRIX DU GAZ**

(Suite)

L'initiative prise par l'Union des chambres syndicales indique clairement que la question de la diminution du prix du gaz a fait un pas considérable en avant.

Dès l'instant que la réunion des plus intéressés dans cette diminution se fait le porte-voix de l'opinion publique, il est à présumer que l'influence des industriels et des commerçants de toute sorte, qu'elle représente sera d'un grand poids dans l'étude de cette importante question économique.

En effet, c'est aux grands consommateurs de ce produit de la houille à venir eux-mêmes, dans l'intérêt général comme dans leur intérêt particulier solliciter de la part du conseil municipal, la prise en considération d'une amélioration locale, qui prime toutes les autres.

L'Union des chambres syndicales élabore en ce moment un rapport complet, dans lequel l'étude de la diminution du prix du gaz sera conduite dans ses moindres détails et avec tous les considérants les plus concluants.

L'Industriel du Rhône insérera bientôt dans ses colonnes les résultats des délibérations de l'Union syndicale; la commission chargée de ce travail, s'est entourée de tous les renseignements et documents les plus officiels et les plus complets pour mener à bonne fin la mission dont elle s'est chargée et accomplir un mandat que la population lyonnaise ne pouvait tacitement placer en de meilleures mains.

Cette étude préparatoire, les conclusions qu'elle contiendra, les objections qu'elle y aura accumulées, seront pour le conseil municipal comme autant de jets de lumière qui viendront éclairer la discussion et profiter à sa délibération.

Les conseillers municipaux que nous avons interrogés, tout en étant parfaitement décidés à mener cette affaire à bonne fin, ne se dissimulent pas les difficultés qui peuvent surgir, soit par la réfection du cahier des charges soit par de nombreuses objections soulevées par la Compagnie du gaz. Cependant cette dernière, que tout le monde sait être plus soucieuse de ses bénéfices que de ceux de ses abonnés ne devra-t-elle pas se soumettre à des décisions qui sans nuire aux nombreux intérêts qu'elle a à défendre, et tout en sauvegardant l'avenir n'a-t-elle pas devant elle la certitude d'une plus longue vitalité.

Si nous insistons chaque semaine c'est que pour tout le monde le temps presse ou plutôt le temps est de la monnaie, *times is money* et l'argent que nous déboursions chaque quinzaine, à bons deniers comptant pour payer une lumière fort chère, trouve-

rait un emploi utile, lorsque par un retour sur les erreurs du passé, par une révision d'un cahier des charges qui nous obère, nous aurons obtenu la diminution nécessaire, obligatoire du prix du gaz.

**Les Traverses métalliques**

Dans notre précédent numéro, nous avons annoncé une Exposition internationale de traverses métalliques due à l'initiative de M. Laur, le député de la Loire.

Nous sommes heureux de communiquer à nos lecteurs la lettre adressée par la commission d'organisation à tous les industriels qui s'occupent de cette question :

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Monsieur,

Un certain nombre des membres du Parlement appartenant, pour la plupart, au groupe industriel de la Chambre des députés, MM. Dautresme et Lechevallier, députés de la Seine-Inférieure; Mézières, député de la Meurthe-et-Moselle; Raymond, Laur, Crozet-Fourneyron et Imbert, députés de la Loire; Le Gavrian, Dejardin-Verkinder et Lepoutre, député du Nord; Danelle-Bernardin, député de la Haute-Marne; Rondeleux, député de l'Allier; Barbe, de Seine-et-Oise; Marty, de l'Aude; Bourlier, d'Alger; Gastellier, de Seine-et-Marne; Cazauvieilh, de la Gironde; Lacôte, de la Creuse, etc., etc., ont résolu d'organiser à Paris, avec le concours du Comité des forges de France, une Exposition internationale de la voie métallique.

Cette Exposition réunira tous les organes de la superstructure entièrement métallique des voies ferrées, ainsi que l'outillage et les procédés de fabrication qui s'y rapportent.

L'Exposition comprendra les modèles en nature et en bois des divers systèmes déjà expérimentés ou seulement proposés, les dessins, les mémoires imprimés ou manuscrits, et, en général, tous documents relatifs à cette question.

Dans le but de faciliter l'étude comparative des différents systèmes de longrines, traverses, etc., une voie d'essai est en outre projetée.

En raison du grand intérêt d'actualité que présente cette question, il serait très désirable que l'Exposition projetée pût avoir lieu le plus tôt possible.

Nous venons donc vous prier de faire parvenir votre adhésion dans le plus bref délai possible, au secrétariat général de la commission d'organisation, 52, rue Caumartin, à Paris.

Agréé, monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la Commission d'organisation :  
L'un des membres,  
F. LAUR.

Le secrétaire général,  
PINGET.

**Etude sur la Question des Eaux**

(Suite)

Nous recevons de l'Union des Chambres syndicales lyonnaises la délibération prise, le 9 avril, par leur conseil central; délibération que nous nous faisons un plaisir d'insérer in extenso.

PRÉSIDENT DE M. S. CAUSSE.

Etaient présents : MM. Causse, président; Chavent, vice-président; Payen, trésorier; Corrompt, secrétaire; Chalencor, Farnoux, Lyonnet, Martin, Rampon, et Vachon.

M. Causse, au nom de la commission des eaux, donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

La Commission chargée par le conseil de recueillir et de formuler les desiderata du commerce et de l'industrie en ce qui concerne l'importante question des eaux de Lyon, a terminé son enquête et vient vous en exposer les résultats.

Tout d'abord elle doit déclarer qu'en face des objections et des difficultés d'ordre technique et financier que la question des eaux soulève, elle a dû éviter avec soin de se prononcer, soit directement, soit indirectement, sur tel ou tel plan, de préconiser ou de rejeter tel ou tel projet. Son unique mission était de recueillir et de formuler les vœux des industries et commerces représentés par l'Union. C'est ce qu'elle s'est efforcé de faire. Il serait donc inutile de chercher dans son travail l'expression de ses préférences pour un projet quelconque.

Elle a divisé son étude en cinq parties où elle examine succinctement les principales conditions qu'il lui paraît désirable que le projet à adopter remplisse.

**ALIMENTATION**

Votre commission n'a pas à s'occuper autre mesure de ce côté de la question; les mandataires de la cité connaissant parfaitement les besoins des habitants et leurs vœux.

L'eau, qui est une des matières premières de la vie, doit avoir toutes les qualités requises par l'hygiène : clarté, limpidité, fraîcheur. Elle doit être indemne de matières organiques et se prêter sans difficulté aux besoins domestiques de la cuisson et du blanchissage.

Elle doit être assez abondante pour qu'en toute saison le service en soit assuré sans avoir recours, comme c'est le cas aujourd'hui, à un canal d'aduction qui, par l'emprunt direct qu'il fait au Rhône d'eau non filtrée supplée au déficit d'eau potable, mais peut, à un moment donné, faire courir des dangers à la santé publique.

En outre, tous les quartiers devront être desservis car il est de la plus stricte équité que tous les habitants d'une ville, astreints aux mêmes charges, participent aux mêmes avantages.

Enfin le prix d'abonnement, qui est actuellement de 36 francs (pour 1 à 3 personnes), de 48 francs (pour 4 à 6 personnes), de 60 francs (pour 7 à 10 personnes), devra être réduit dans une notable proportion, afin que le plus grand nombre possible d'habitants puissent jouir des bienfaits hygiéniques et des commodités que procure la distribution de l'eau à domicile.

**II. INDUSTRIE**

Au point de vue industriel, la question des eaux a une importance capitale. L'industrie, en général, réclame pour le service des appareils à vapeur de l'eau exempte de sels calcaires qui forment des incrustations. La moindre négligence apportée à l'enlèvement de ces incrustations peut occasionner des accidents fort graves.

Les eaux destinées aux appareils à vapeur devraient, sinon être pures, au moins ne pas titrer plus de 2 à 5 hydrotimétriques.

Si nous examinons maintenant les industries qui sont spécialement intéressées, nous placerons au premier rang la teinture, où l'approvisionnement en eau joue un si grand rôle.

La teinture a besoin de deux sortes d'eau : l'eau douce ne titrant pas plus de 2 à 5 hydrotimétriques et l'eau pouvant titrer 25 à 30 hydrotimétriques.

Actuellement la teinture qui consomme journellement 75 à 100,000 m. cubes d'eau, n'a à sa disposition que cette dernière que les industriels tirent de puits creusés un peu partout, et une petite quantité d'eau qui leur est fournie par la Compagnie et qui n'est autre que de l'eau du Rhône. Mais l'emploi ne s'en est pas généralisé vu l'élévation du prix d'abonnement.

L'eau douce fait donc complètement défaut. Depuis longtemps les teinturiers ont réclamé contre cet état de chose, mais sans succès jusqu'ici. Aussi, comme cela a été rappelé dans une pétition remise le 9 février dernier, par l'Union à M. le maire de Lyon, le manque d'eau douce a obligé plusieurs

teinturiers des plus importants à transporter tout ou partie de leur industrie hors de Lyon. Ce déplacement extrêmement préjudiciable à notre cité doit être enrayé. Pour cela il faut que les teinturiers obtiennent les 20 ou 25,000 mètres cubes d'eau douce qu'ils déclarent leur être journellement nécessaires.

Votre commission vous propose donc d'insister énergiquement auprès de l'administration pour que cette importante industrie obtienne satisfaction.

Les brasseries, les fabriques de pâtes alimentaires, les tanneries ont également l'emploi d'une notable quantité d'eau douce.

Enfin, il faut prévoir le cas où le projet qui sera adopté ne donnera pas satisfaction en ce qui concerne l'eau douce; votre commission vous propose de renouveler auprès de l'administration le vœu formulé par la commission spéciale des eaux dans sa séance du 7 mars 1882, vœu qui est ainsi conçu :

« 4<sup>e</sup> Pour donner une satisfaction légitime aux intérêts considérables de l'industrie qui a besoin d'eau exempte de sels calcaires, l'administration devra, si elle passe un nouveau traité avec une Compagnie, se réserver le droit de faire, ou de laisser exécuter par l'industrie privée, une distribution spéciale destinée aux usages industriels. »

### III. NETTOIEMENT-ARROSAGE

Sur ce point votre Commission se borne à dire que l'eau devra être de la plus grande abondance possible, pour que les rues, les canaux, les égouts puissent toujours être dans la plus parfaite propreté et que dans les époques de grande chaleur, la salubrité de la ville soit assurée sans que les habitants de la ville voient diminuer la quantité d'eau qu'ils ont coutume de recevoir et qui, dans ces moments, plus que dans tous autres, leur est de la dernière utilité.

### IV. PRODUCTION EVENTUELLE DE FORCE MOTRICE

Votre Commission s'est préoccupée de l'éventualité d'une production de force motrice hydraulique à utiliser, soit par l'industrie, soit pour l'éclairage électrique.

Il ne faut pas perdre de vue que la science est loin d'avoir dit son dernier mot et qu'il est sage en prévoyant ses applications de faciliter les étapes du progrès.

Si la production et la distribution économiques de l'électricité, soit comme force motrice, soit comme pouvoir éclairant, devenait enfin un fait acquis, il serait à désirer que la ville de Lyon, sans se départir d'une sage prudence, ne soit pas la dernière à profiter des améliorations et découvertes.

Pour cela votre Commission pense qu'il serait sage que le traité de concession réservée à la Ville le droit absolu, dans des conditions à déterminer, de se servir des installations, travaux, etc., pouvant lui être utiles pour la réalisation éventuelle des projets dont nous parlons.

En résumé, il nous paraît très important que l'application des découvertes futures ne puisse rencontrer d'obstacles dans les clauses quelconques d'un acte de concession.

### V. CLAUSES DU CAHIER DES CHARGES

Votre commission vous propose d'insister particulièrement sur l'intérêt considérable qu'il y a à ne pas laisser introduire dans le contrat à intervenir des clauses léonines, à bien indiquer les droits de la ville en toutes circonstances et notamment :

1<sup>o</sup> Le droit d'accorder une concession séparée pour la fourniture de l'eau industrielle dans le cas où le projet adopté n'y subviendrait pas.

2<sup>o</sup> L'usage éventuel des installations, travaux, etc., pouvant servir à la production ou à l'utilisation de la force motrice en vue soit de l'industrie, soit de l'éclairage électrique.

3<sup>o</sup> L'abaissement du prix d'abonnement par tête et par mètre cube à un niveau notablement inférieur aux prix actuels et leur décroissance graduelle après un certain nombre d'années.

En terminant, votre commission vous propose d'émettre le vœu que l'étude des divers projets soit poussée très activement en vue d'une solution prochaine.

Il faut se rappeler qu'en 1888 la ville aura le droit de dénoncer le traité qui la lie actuellement à la Compagnie des eaux; mais, pour le faire utilement, il est indispensable qu'on ait un plan arrêté d'avance pour qu'une solution hâtive n'intervienne pas à ce moment.

Le conseil central, après avoir entendu la lecture de ce rapport, l'approuve dans ses termes et conclusions, le convertit en délibération et décide qu'il sera adressé à M. le maire de Lyon.

Pour extrait conforme :

Le secrétaire, membre du conseil central,

Signé : A. COROMPT.

L'abondance des matières nous oblige de renvoyer à nos prochains numéros la suite de l'Étude sur la Question des Eaux, c'est-à-dire les conclusions des conditions générales de la situation de la Compagnie des Eaux vis-à-vis de la ville de Lyon et du service particulier.

Nous aborderons ensuite l'étude des divers projets déposés qui ont pour but de trouver la meilleure solution d'alimentation des eaux de la ville de Lyon.

(A suivre.)

## Bulletin agricole

### Le soufrage des vignes.

Les premiers soufrages vont bientôt commencer. C'est le moment de rappeler que l'on doit surveiller tout particulièrement cette opération, que beaucoup de gens employés dans le vignoble font très mal. Que de fois, en parcourant les vignes, avons-nous vu des paquets de soufre jetés inconsidérément sur une même partie du cep! Sous l'action du soleil, cet excès de soufre sur la vigne rend le remède pire que le mal; aussi doit-on veiller à ce que le soufre soit bien divisé et répandu en poudre fine.

### La plantation des pommes de terre.

On se livre en ce moment à la plantation des pommes de terre. Nous ne saurions trop rappeler combien le choix des variétés et des engrais ont d'influence sur le rendement futur. Mais l'emploi des engrais chimiques ajoutés au fumier demande beaucoup de circonspection. Appliqués avec intelligence et selon la composition du sol ils donnent des résultats extraordinaires. On ne saurait trop citer l'exemple de ce spéculateur anglais qui avait loué 40 hectares 80 ares pour y faire des pommes de terre en sol de qualité médiocre, à raison de 625 fr. l'hectare, mais à condition que le paysan préparerait la terre, fournirait les chevaux et les instruments pour planter, butter, nettoyer, arracher et transporter la récolte à la station voisine, située à 4 kilomètres; plus 25 voitures de fumier par hectare.

Le marchand y ajouta de sa poche 300 kilogrammes de superphosphate; 100 kilogrammes de kainitz (potasse minérale d'Allemagne) et 750 kilogrammes de détritrus de laine par 40 ares.

Les pommes de terre furent plantées en lignes espacées d'un mètre et à centimètres dans le rang.

Le sol fut amoncelé en ados dans les lignes pour fournir amplement à la croissance.

La récolte obtenue fut remarquable, 25 tonnes à l'hectare. Le marchand en refusa 150 fr. la tonne prise sur le champ. Ce qui eût produit 3.750 fr. à l'hectare. Il en voulait 200 fr. la tonne. C'est-à-dire un produit de 5,000 fr. Le champ qui avait donné cette récolte était loué 93 fr. l'hectare; on voit donc à quels résultats peut arriver un agriculteur intelligent.

Nous ne pouvons indiquer ici les variétés à cultiver, elles sont à présent innombrables, le principal est de choisir celles qui réussissent le mieux dans le sol que l'on cultive et qui donnent le plus de profit; mais il faut, autant que possible, s'attacher aux variétés nouvelles qui sont beaucoup moins accessibles à la maladie que les espèces anciennes.

### Droits sur le bétail.

La commission a examiné la question du relèvement des droits sur le bétail. Plusieurs membres ont soutenu ce relèvement en principe; d'autres ont fait des objections, surtout en ce qui concerne la race bovine.

Enfin, une autre opinion s'est produite au sujet de la surveillance à exercer sur le bétail vivant et sur les viandes fraîches importées de l'étranger.

On a fait observer que, dans l'intérêt de notre élevage, atteint souvent de certaines maladies par la contagion du bétail étranger, et dans l'intérêt de la santé publique menacée par une consommation de certaines viandes malsaines, il y avait lieu d'organiser à la frontière un service d'inspection rigoureuse dont les frais seraient acquittés par les importateurs.

La commission n'a pris aucune résolution; elle a décidé, avant de statuer, de demander au gouvernement un complément d'instruction qui lui paraît indispensable; elle s'est ensuite ajournée au lendemain des vacances de Pâques pour trancher cette question.

### Les tarifs de douane.

La commission qui examine les propositions relatives à la modification des tarifs de douane a pris une décision en ce qui concerne les blés. Elle n'a pas adopté le relèvement du droit actuel de 3 francs, mais elle a pris en considération une proposition établissant un droit de 5 francs par quintal jusqu'à ce que le blé ait atteint le cours de 25 francs et celui de 28 francs le droit descendrait à 3 francs pour disparaître à partir de 28 francs.

La commission a élu rapporteur M. de Roy.

### Les Tramways au Conseil général

Au nombre des questions importantes soumises au Conseil général se trouve celle du réseau suburbain des tramways. L'ingénieur en chef du département a été

le 31 octobre 1885, chargé par M. le Préfet d'étudier l'établissement de lignes de tramways sur les points suivants.

Lyon Pierre-Bénite.  
La Mulatière à Brignais.  
Vaise à St-Rambert.  
Brotteaux aux Charpennes.  
Lyon à St-Fons par la route n° 7 et la Vitriolerie.

Prolongement de la ligne de Bellecour à Ecully jusqu'à la Demi-lune.

Le rapport de ce fonctionnaire est une philippique des plus ardentes en faveur de la Compagnie actuelle. M. l'ingénieur en chef propose d'augmenter la durée de la concession actuelle de quarante ans environ et de donner pour quatre-vingt-ans toutes les autres concessions.

De sorte que la ville de Lyon et ses banlieues qui ont été pendant 25 ans sous la coupe de la compagnie lyonnaise des omnibus, et qui se rappellent ce qu'elles ont souffert de ce monopole retomberaient pour un siècle sous la coupe de la même Compagnie.

Le Conseil municipal et le Conseil général feront nous osons l'espérer au nom de l'intérêt de la population lyonnaise bon marché des propositions qui sont faites par M. l'ingénieur en chef du département.

Dont voici les conclusions :

1<sup>o</sup> La ville de Lyon à qui l'Etat a déjà donné la concession du réseau actuel demanderait la concession du nouveau réseau pour la rétrocéder à la Compagnie des Tramways et les deux concessions ainsi obtenues seraient fusionnées en une seule comprenant l'ensemble des lignes;

2<sup>o</sup> L'Etat pourrait concéder directement le nouveau réseau à la Compagnie des tramways pour une durée déterminée et comme il sera propriétaire du réseau actuel à la fin de la concession, il pourrait dès à présent prolonger en faveur de la Compagnie la concession de ce réseau de manière à ce que les deux concessions finissent en même temps.

Un fonctionnaire ne peut plus nettement se prononcer en faveur d'une Compagnie que ne le fait M. l'ingénieur en chef.

(A suivre.)

### Un défi à l'Industrie Etrangère

Le commerce étranger fait malheureusement depuis quelque temps une guerre funeste et redoutable à l'industrie française.

Parmi les produits qui nous étaient uniquement fournis par l'étranger, nous pouvons citer les meubles et les chaises en bois courbé, dont l'élégance, la légèreté et la solidité sont si appréciées du public.

Pour mettre un terme à l'envahissement d'un produit dont la fabrication trouve un placement rapide et facile, il vient d'être créé à Sommedieue (Meuse), au centre des grandes forêts de l'est de la France, de vastes usines dans lesquelles on pourra dans des conditions exceptionnelles de transport et de manipulation fabriquer les chaises, fauteuils et une variété de petits meubles en bois courbé.

Nous sommes heureux et fiers de constater que c'est une maison lyonnaise « le Colosse de Rhodes », (maison la plus vaste de Lyon en ameublement, pouvant par la variété de ses marchandises et par sa grande vente répondre à tous les goûts et satisfaire à toutes les bourses) qui a l'avantage de représenter cette fabrique pour Lyon et la région et de soutenir par l'importance de ses relations l'honneur de l'industrie française.

Au même prix et à qualité égale, les acheteurs feront une affaire de patriotisme en préférant aux produits étrangers les produits français et en encourageant ainsi les efforts de l'industrie française.

On trouve au Colosse de Rhodes cours de la Liberté, 52, le catalogue des meubles en bois courbé.

### L'Exposition de 1889

Voici l'analyse très complète de l'arrêté du ministre du commerce et de l'industrie en vue de l'Exposition de 1889 :

Article 1<sup>er</sup>. — Il est ouvert un concours en vue de l'Exposition universelle de 1889.

Ce concours de dispositions générales a pour but de provoquer la présentation d'idées d'ensemble, d'en faciliter la comparaison, et d'en dégager le meilleur parti possible.

Art. 2. — Tous les ingénieurs et architectes français pourront prendre part à ce concours. La seule condition d'admission est la justification de leur nationalité.

Art. 3. — L'Exposition doit englober :  
Le Palais de l'Industrie et les jardins avoisinants;  
L'esplanade des Invalides;  
Le Champ-de-Mars;  
Les quais et berges entre l'esplanade des Invalides et le Champ-de-Mars.

L'esplanade des Invalides et le Palais de l'Industrie doivent être reliés soit par un pont provisoire, soit par tout autre moyen.

Art. 4. — La surface horizontale totale des bâtiments sera de 291,000 mètres, y compris 20,000 mètres du premier étage du Palais de l'Industrie (le rez-de-chaussée dudit Palais étant réservé pour les fêtes).

Art. 5. — Cette surface de 291,000 mètres se divisera ainsi : 32,000 mètres doivent être attribués aux beaux-arts, 25,000 mètres à l'architecture, 6,000 aux colonies, 90,000 aux machines et 118,000 mètres aux autres sections.

Sur la surface totale, les concurrents peuvent créer un premier étage et lui attribuer une partie de cette surface.

Art. 6. — Un espace libre de 70,000 mètres sera ménagé autour des bâtiments des colonies. Cet espace sera affecté aux kiosques, pavillons, expositions particulières.

Art. 7. — Toute latitude est laissée aux concurrents pour l'établissement de leurs projets, mais en aucun cas ils ne pourront élever de constructions sur le jardin public du Champ-de-Mars, qui devra être laissé en l'état actuel.

Art. 8. — Les constructions principales seront en fer, avec remplissage en briques et maçonneries.

Art. 9. — Les concurrents devront étudier la position d'une tour en fer ayant 125 mètres de côté à la base et 300 mètres de hauteur.

Mais ils peuvent présenter une variante avec suppression de la tour.

Art. 10. — Les concurrents devront fournir : 1<sup>o</sup> un plan général d'ensemble à 1/5000; 2<sup>o</sup> un plan du Champ-de-Mars à 1 millimètre par mètre avec la tour; 3<sup>o</sup> des plans de coupes, façades, etc., à 2 millimètres, par mètres.

Art. 11. — Tous les projets qui ne seront pas dans ces conditions seront écartés des concours.

Art. 12. — Tous les projets des concurrents tendus sur châssis devront être déposés à l'Hôtel-de-Ville de Paris, salle des Fêtes, le 18 mai, de neuf heures du matin à sept heures du soir.

Art. 13. — Tous les projets seront exposés publiquement du 19 au 22 mai, et soumis immédiatement à une Commission présidée par le ministre du commerce.

Art. 14. — Cette Commission pourra donner aux concurrents :

Trois primes de 4,000 francs chacune;  
Trois primes de 2,000 francs chacune;  
Six primes de 1,000 francs chacune.

Art. 15. — Les auteurs de projets primés seuls seront admis aux concours ultérieurs, s'il y a lieu d'en faire.

Art. 16. — Le ministre se réserve absolument de disposer comme il l'entendra des projets primés. Par le fait même de prendre part au concours, les concurrents acceptent cette condition.

L'administration se réserve intégralement l'examen et la solution de toutes les questions relatives soit à l'établissement du projet définitif, soit à la direction et à l'exécution des travaux.

Art. 17. — Les ingénieurs et les architectes qui le désireront pourront se procurer au ministère du commerce, 25 quai d'Orsay, le présent programme et les plans des terrains.

Programmes et plans seront également envoyés aux ingénieurs et architectes des départements qui en feront la demande.

Art. 18. — La direction du cabinet et du personnel est chargée de l'exécution du présent arrêté.

En organisant ce concours, le but du ministre a été de recueillir le fruit de tous les travaux qu'un grand nombre d'architectes ont faits déjà depuis plusieurs années.

M. Lockroy estime qu'en s'inspirant de plusieurs projets, en empruntant à chacun ses meilleures idées, on arrivera à composer un projet d'ensemble réellement grandiose.

## Informations

### Tramways de Lyon à Saint-Fons par la route de Vienne.

Une compagnie s'est présentée et a fait au conseil général des offres bien plus avantageuses pour la population que celles faites par la compagnie des Tramways.

Cette dernière demandait de la place Levis à Saint-Fons, 40 centimes pour l'intérieur et 30 centimes pour les banquettes.

Ces prix sont plus élevés que ceux des omnibus.

La nouvelle société demande 25 centimes à l'intérieur et 20 centimes dans des wagons couverts, et non sur des impériales où le voyageur est exposé à toutes les intempéries.

On doit voir par là à quelle exploitation de la population lyonnaise on arriverait si l'on instituait le plus vaste monopole qui eût jamais existé en concédant tous les Tramways à la Compagnie.

### Tramways des Cordeliers à Monchat

Le capital social de cette petite entreprise a été fixé à 360,000 francs, ce qui permettra d'émettre des actions de 250 francs et des obligations de 100 francs.

Ces titres pourront être possédés par beaucoup de petites bourses qui, en même temps, formeront la clientèle la plus assidue de la ligne. Les affaires organisées dans un sens aussi démocratique et aussi pratique doivent commencer à s'établir.

### Importation de machines en Russie

Le Consul d'Allemagne à Kischaneff rapporte qu'avec le développement de l'industrie en Bessarabie, les tissus de divers genres deviennent d'une importation difficile dans cette région. Il indique par contre, que la ferronnerie trouve dans le pays un écoulement facile. Il n'y a pas en Bessarabie de fabriques de machines, les instruments agricoles, charrues, herses, chariots, sont confectionnés sur place. Les machines à vapeur, les outillages de moulins, les machines agricoles sont tirés de l'étranger.

### Enquête sur le commerce des cuirs en Belgique

Une étude de la situation actuelle du commerce des cuirs et des divers renseignements qui s'y rattachent vient d'être faite par le corps consulaire belge. On trouvera des extraits de ce travail dans le dernier numéro du *Moniteur officiel du commerce*.

### Envoi d'un échantillon d'orfèvrerie de l'Autriche-Hongrie

M. le consul général de France à Trieste vient d'adresser une broche en argent de fabrication autrichienne,

**CHRONIQUE FINANCIERE**

La hausse se maintient avec une persistance très grande et les transactions sont nombreuses. Le succès de l'emprunt national sera immense. On a coté : 3 %, 82,55. 4 1/2, 109,15. Italien, 98,40.

Le Foncier, 1,362; les obligations non libérées des emprunts 1880 et 1885 méritent de fixer l'attention. Leurs cours sont inférieurs de 18 à 20 fr. à ceux des obligations entièrement libérées. Le nivellement s'opérera sûrement par la baisse des obligations libérées, mais par la hausse des obligations non libérées. Il y a donc, pour ces dernières une certitude de plus value assez rapide qui vient s'ajouter aux avantages des lots et du rendement fixe.

Les actions de la Société générale sont très recherchées à 457,50. Depuis un mois la hausse persiste. Les bénéfices de mars ont été de plus de 300,000 fr. et 910,000 fr. pour le premier trimestre de l'année.

Les fonds étrangers sont calmes, mais les opérations semblent plus actives.

Italien, 97,90. Extérieure, 57,15. Turc, 14,73. Dette Egyptienne, 344,37.

Valuers de Crédit : Crédit lyonnais, 525,62. Banque ottomane, 526,87. Banque autrichienne, 485.

Chemins de fer : Lyon, 1,207,50. Nord, 1,538,75. Orléans, 1,313,75. Midi, 1,150. Lombards, 228,75. Autrichiens, 467,50. Nord-Espagne, 346,50. Saragosse 278,12.

Canaux : Suez, 2,150. Panama, 467,50.

Fonderies : Terrenoire, 99. L'Horloge, (nouvelles), 240. Creuzot, 850. Franche-Comté, 100. Commeny-Fourchambault, 202.

Mines : Loire, 206. Montrambert, 837,50. Saint-Etienne, 265. Rive-de-Gier, 17. Roche-Molière et Firminy, 1,100.

Diverses : Gaz de Lyon, 1,060. Bateaux-Omnibus, 738,75. Omnibus et tramways de Lyon, 612,50. Valuers en Banque : Trifail, 137. Lots turcs, 36. Kursaal de Genève, » » Obl. Trifail, 507,50. Barcelone direct, 258.

**TABLEAU DES ADJUDICATIONS DE TRAVAUX**

**RHONE**

Sous-préfecture de Villefranche. — Lundi 10 mai, à 10 h. 1/2.

Chemins vicinaux

1<sup>er</sup> lot. — N° 9. — Amélioration de nivellement à l'entrée de Thizy. Mont., 4,414 fr. 55. A val., 86 fr. 45. — Caut., 150 fr.

2<sup>e</sup> lot. — N° 20. — Terrassement, empiérement et allongement d'acqueducs. Mont., 9,923 fr. 75. A val., 976 fr. 25. — Caut., 350 fr.

Chemins d'intérêt commun

3<sup>e</sup> lot. — N° 53. — Construction entre les vignes Gourdan (aux Saignes) et le chemin d'intérêt commun n° 34 (bourg de Lacenas). Mont., 4,603 fr. 39. A val., 396 fr. 61. — Caut., 160 fr.

4<sup>e</sup> lot. — N° 85. — Rectification entre la limite de Saint-Loup et le chemin d'intérêt commun n° 12 sur le territoire de la ville de Tarare. Mont., 24,629 fr. 39. A val., pour dépenses imprévues, cylindrage et surveillance des travaux, 1,360 fr. 61. Cautionnement, 900 fr. Le certificat de capacité sera visé huit jours au moins avant l'adjudication par l'agent voyer en chef du département.

Renseignements à la sous-préfecture.

Mairie de Lyon. — Jeudi 27 mai, 2 h. 1/2

Adjudication des fournitures de candélabres et de lanternes nécessaires pour l'éclairage public pendant cinq années, du 1<sup>er</sup> mai 1886 au 30 avril 1891.

1<sup>er</sup> lot. — Fourniture de candélabres; dépense annuelle approximative, 3,000 fr.; caut., 400 fr.

2<sup>e</sup> lot. — Fourniture de lanternes; dépense annuelle, 4,000 fr.; caut., 500 fr.

Les devis et cahier des charges relatifs aux dites fournitures sont déposés à la Mairie de Lyon (1<sup>re</sup> Division, Bureaux des Travaux de la Ville) où chacun sera admis à en prendre connaissance.

Mairie de Lyon. — Jeudi 10 juin à 2 h.

Adjudication des travaux à exécuter pour l'entretien des bâtiments communaux et services municipaux pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet 1886 au 31 décembre 1888.

1<sup>re</sup> série

1<sup>er</sup> lot. — Terrassements, maçonnerie, pierres de taille et ciment. Mont., 20,000 fr. — Cautionnement, 1,000 fr.

2<sup>e</sup> lot. — Charpente et menuiserie. Mont., 25,000 fr. — Caut., 1,250 fr.

3<sup>e</sup> lot. — Serrurerie. Mont., 8,000 fr. — Caut., 400 fr.

4<sup>e</sup> lot. — Plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 20,000 fr. — Caut., 1,000 fr.

5<sup>e</sup> lot. — Ferblanterie, zinc, plomberie et couverture en ardoises. Mont., 7,000 fr. — Caut., 350 fr.

2<sup>e</sup> série

6<sup>e</sup> lot. — Terrassements, maçonnerie, pierres de taille et ciment. Mont., 20,000 fr. — Caut., 1,000 fr.

7<sup>e</sup> lot. — Charpente et menuiserie. Mont., 15,000 fr. — Caut., 750 fr.

8<sup>e</sup> lot. — Serrurerie. Mont., 12,000 fr. — Caut., 600 fr.

9<sup>e</sup> lot. — Plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 25,000 fr. — Caut., 1,250 fr.

10<sup>e</sup> lot. — Ferblanterie, zinc, plomberie et couverture en ardoises. Mont., 8,000 fr. — Caut., 400 fr.

Les devis et cahiers des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à l'Hôtel-de-Ville (Bureaux des travaux de la Ville) où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés, de neuf heures et demie à midi et de deux heures à cinq heures du soir.

**ARDÈCHE**

Mairie de Saint-Pons. — Dimanche 16 mai à 1 h.

Construction de fontaines publiques. Mont., 11,413

**BOUCHES-DU-RHONE**

Préfecture. — Lundi 17 mai, à 2 h. 1/2.

Port de Marseille

Fournitures nécessaires à l'établissement de voies

ferrées sur les quais et môles du bassin de la Gare maritime et du bassin national. — 13 lots. — 415,000 fr.

Voir notre numéro du 2 mai pour le détail des lots.

Préfecture. — 17 mai, à 2 h. 1/2.

Port de Marseille

Voies ferrées à établir sur les quais et môles du bassin de la Gare maritime et du bassin national. — Pose et ballastage des voies. Mont., 415,000 fr.

Bureau de bienfaisance de Marseille. — Mercredi 19 mai, à 4 h.

Travaux divers.

1<sup>er</sup> lot. — Peinture sur menuiserie. Mont., 1,000 fr.

2<sup>e</sup> lot. — Canalisation. Mont., 2,400 fr.

Mairie de Marseille. — Vendredi 21 mai.

Nettoyement des bâtiments communaux jusqu'au 31 décembre 1888. Mont., annuel, 5,000 fr.

**DROME**

Mairie de Romans. — Lundi 17 mai, à 2 heures.

Construction d'égouts

1<sup>er</sup> lot. — Mont., 17,998 fr. 17 c.

2<sup>e</sup> lot. — Mont., 14,339 fr. 40 c.

**GARD**

Préfecture. — Lundi 10 mai.

Entreprise générale des services de arrêt, de justice, de correction et chambres ou dépôts du Gard et de la Lozère, pendant 3 à 9 années, qui commenceront le 1<sup>er</sup> juin 1886. Caut., 10,000 fr.

**HAUTES-ALPES**

Préfecture. — Samedi 15 mai.

Routes nationales.

1<sup>er</sup> lot. — Route n° 85. — Réparations aux ouvrages d'art. Mont., 45,000 fr.

2<sup>e</sup> lot. — Route n° 93. — Réparations aux ouvrages d'art. Mont., 9,500 fr.

3<sup>e</sup> lot. — Route n° 34. — Ponceau de 3 mètres d'ouverture sur le torrent de l'Eglise et amélioration de la route aux abords. Mont., 5,000 fr.

Préfecture. — Samedi 16 mai

Syndicat des digues du Plan de Vitrolles. — Elevation de la digue de Deoulle. Mont., 3,070 fr. 74 c. A val pour imprévus, surveillance, honoraires, etc., 420 fr. 26 c. Total, 3,500 fr.

**HAUTE-SAVOIE**

Préfecture. — Mardi 11 mai, à 11 h.

Réparation à l'église de Massingy. Mont., 8,109 fr. 45.

Préfecture. — Mardi 11 mai, à 11 h.

Bureau de bienfaisance de Desingy. — Construction d'un bâtiment de ferme à Chilly. Mont., 9,351 fr. 55 c.

Préfecture. — Samedi 15 mai, à 9 h. 1/2.

Chemins vicinaux ordinaires. — 12 lots.

Voir notre numéro du 2 mai pour le détail des lots.

Sous-Préfecture de Saint-Julien. — Lundi 24 mai, à 11 heures.

Construction d'une maison d'école à Etrembières. Mont., 15,645 fr. 48 c.

**HERAULT**

Préfecture. — Lundi 10 mai.

Entreprise générale des services de maisons d'arrêt, de justice, de correction et chambres ou dépôt du Gard et de la Lozère, pendant 3, 6 ou 9 années, qui commenceront le 1<sup>er</sup> juin 1886. Caut., 10,000 francs.

Mairie de Montblanc. — Dimanche 16 mai à 2 h.

Alimentation de la Petite-fontaine. Mont., 5,500 fr.

Sous-préfecture de Lodève. — Lundi 17 mai, 2 h.

Chemin vicinal de petite communication n° 2. Construction entre le chemin de grande communication n° 9 et la parcelle 286 de la section B. Mont., 12,000 fr.

Mairie de Puéchabon. — Dimanche 23 mai, à 2 h.

Redressement de la rue de l'Esculette. Mont., 2,843 fr. 51.

**ISERE**

Sous-préfecture de Saint-Marcellin. — Samedi 15 mai, à 11 heures.

chemins de grande communication, n° 20.

Aqueduc vouté, en remplacement d'un pont en charpente, sur Fontbarrier, près du bourg de St-Antoine, et élargissement de la voie aux abords. Mont., 4,200 fr.

Mairie de Notre-Dame-de-Vaulx. — Dimanche 16 mai, à 10 heures.

Chemin vicinal ordinaire n° 1, de Notre-Dame-de-Vaulx à St-Théoffrey. Rectification sur 2,101 mètres 35. Mont., 11,100.

Mairie de Lentiol. — Dimanche 16 mai, 1 h.

Chemins vicinaux ordinaires nos 1 et 2. Mont., 7,500 fr.

Mairie de Proveyzieux. — Dimanche 23 mai à 11 h.

Chemin vicinal ordinaire n° 2, dit de la Croix. Rectification entre le hameau de Planfrey dessous et la grange Gouret, sur 1,997 m. Mont., 17,000 fr.

**JURA**

Préfecture. — Jeudi 13 mai, 2 h.

Travaux communaux

1<sup>er</sup> lot. — Saint-Maur. — Construction de fontaines. Mont., 25,024 fr. 47 c.

2<sup>e</sup> lot. — Chilly-le-Vignoble. — Construction de fontaines. Mont., 21,358 fr. 98 c.

3<sup>e</sup> lot. — Marigny. — Réparation à la maison d'école. Mont., 7,341 fr. 66 c.

4<sup>e</sup> lot. — Briod. — Construction d'une citerne. Mont., 2,433 fr. 34 c.

5<sup>e</sup> lot. — Reveny. — Réparations à la maison d'école. Mont., 894 fr. 22

6<sup>e</sup> lot. — Aromas. — Construction d'une citerne

et conduite d'eau à Montdidier. Mont., 2087 fr. 82 c.

Préfecture. — Jeudi 27 mai, à 2 h.

Chemins vicinaux.

1<sup>er</sup> lot. — Chemin de grande communication n° 11. — Reconstruction de deux ponts sur l'Orain, à Villers-Robert et à Deschaux (partie métallique, 10,700 fr.) Mont., 20,000 fr.

2<sup>e</sup> lot. — Cuisia. — Chemin vicinal ordinaire n° 12. — Ouverture entre le village de Cuisia et le chemin vicinal ordinaire n° 5. Mont., 31,000 fr.

**LOIRE**

Sous-préfecture de Roanne. — Vendredi 14 mai, à 10 heures.

Chemins d'intérêt commun.

1<sup>er</sup> lot. — Chemin n° 119. — Terrassement et chaussée à St-Just et Juré, sur 2,636 mètres. Mont., 13,050 fr.

2<sup>e</sup> lot. — Même chemin. — Elargissement et rectification à St-Polgues sur 1,110 mètres 60. Mont., 6,700 fr.

3<sup>e</sup> lot. — N° 120. — Construction sur 2,209<sup>m</sup> 92, à St-Cyr-de-Valorgne. Mont., 11,686 fr.

4<sup>e</sup> lot. — N° 166. — Construction sur 984 m., à Balbigny. Mont., 4,202 fr.

**PUY-DE-DOME**

Mairie de Saint-Didier-d'Auvergne. — Dimanche 30 mai.

Construction des murs du cimetière. Mont., 6,904 fr.

**SAONE-ET-LOIRE**

Mairie de Chalons-sur-Saône. — Mardi 11 mai.

Entreprise du nettoyage et du lavage des effets d'habillement, de petit équipement et de couchage militaire affecté aux hommes de l'armée territoriale et de la réserve, convoqués pendant les années 1886, 1887 et 1888.

**SAVOIE**

Préfecture. — Samedi 15 mai, à 1 h. 1/2.

Route départementale n° 4.

Reconstruction du pont d'Aiton sur l'Arc et rectification de la route aux abords sur 569 mètres. Mont., 99,500 fr.

Préfecture. — Samedi 15 mai, à 1 h. 1/2.

Travaux communaux. (4 lots)

Voir notre numéro du 25 avril pour le détail des lots.

Sous-Préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne. — Samedi 15 mai.

Chemin vicinal ordinaire n° 3, à Montgilbert. Rectification sur 514 mètres. Mont., 14,166 fr.

Mairie de Chambéry. — Mercredi 19 mai à 1 h. 1/2.

Génie. — Construction de dispositifs de mine au débouché du tunnel des Alpes, près Modane, à partir de 1886.

**VAUCLUSE**

Mairie de Sannes. — Dimanche 23 mai, à 2 h.

Construction d'une école mixte.

Maçonnerie, 7,939 fr. 42 c.

Menuiserie, ferronnerie, etc., 2,059 fr. 50.

A valoir, 325 fr. 08 c.

Total, 10,324 fr.

**DIVERS**

Le 11 mai. — Préfecture de l'Eure. — Travaux sur le chemin de fer d'Evreux à Verneuil. — 350,000 fr.

Le 13 mai. — Préfecture du Loir-et-Cher. — Ligne de Tours à Sargé. — Tabliers en acier de 2 ponts. — 161,000 fr.

Le 14 mai. — Préfecture de la Seine-Inférieure. — Port de Fécamp. — Portes en tôles et portes-volets. — 170,000 fr.

Le 15 mai. — Préfecture du Nord. — Portes de Dunkerque. — Portes métalliques de l'écluse du barrage. — 110,000 fr.

Le 15 mai. — Préfecture de la Nièvre. — Réserve de Settons. — Maison et restauration d'un mur de chute. — 132,000 fr.

Le 15 mai. — Préfecture de l'Oise. — Canal latéral à l'Oise. — Prise d'eau alimentaire (2 lots). — 133,000 fr.

Le 19 mai. — Préfecture du Var. — Rectification et construction de chemins vicinaux (5 lots). — 186,500 fr.

Le 20 mai. — Préfecture de la Côte-d'Or. — Amélioration du canal de Bourgogne, reconstruction de 12 ponts. — 210,000 fr.

Le 20 mai. — Préfecture des Pyrénées-Orientales. — Tablier métallique sur l'Ally, près Espéra. — 113,000 fr.

Le 22 mai. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — Agrandissement du Conservatoire des Arts-et-Métiers (3 lots). — 500,000 fr.

Le 29 mai. — Tribunal de Commerce. — Travaux de serrurerie pour la construction d'un lycée, 956,934 fr.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juin. — Mairie de Château-Thierry (Aisne). — Concours pour la construction d'un Hôtel-de-Ville. — 200,000 fr.

Le 10 juin. — Préfecture du Loiret. — Entretien de routes et chemins pour 6 ans (27 lots) par an. — 125,000 fr.

**RÉSULTATS D'ADJUDICATION**

**BOUCHES-DU-RHONE**

Préfecture. — On a adjugé à Marseille les travaux d'entretien en 1886, du chemin d'intérêt commun n° 2, évalués à 2,200 fr.

Reynier J.-B., à Aubagne, adj. à 21 %.

**DROME**

Préfecture. — On a adjugé à Valence les travaux de construction des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> lots du chemin de fer de Crest à Aspres-les-Veynes, évalués à 5,450,000 fr.

7<sup>e</sup> lot. — 2,300,000 fr. — 17 soumissionnaires. Soubigou Jean-Pierre, à Plounéventer (Finistère) adj. à 32 %.

8<sup>e</sup> lot. — 3,150,000 fr. — 16 soumissionnaires. Roux et Guines, à Lyon, adj. à 37 %.

**GARD**

Mairie d'Aiguemortes. — Le 1<sup>er</sup> mai devait avoir lieu l'adjudication de la concession temporaire de l'abattoir à construire dans la commune d'Aiguemortes, évalués à 32,000 fr.

Ce bijou est, avec les renseignements qui l'accompagnent, à la disposition des intéressés au ministère du commerce et de l'industrie, 244, boulevard Saint-Germain (Direction du commerce extérieur. — Bureau des renseignements commerciaux).

**Envoi d'annuaires commerciaux de la Chine**

M. le gérant du consulat général de France à Shanghai vient d'adresser un exemplaire des deux principaux annuaires publiés en Chine et qui contiennent les noms des étrangers résidant en Extrême-Orient, ainsi que la plupart des traités conclus entre les nations européennes et le Céleste-Empire, le Japon et Siam, les règlements de douanes, etc.

Ces annuaires sont à la disposition des intéressés au ministère du commerce et de l'industrie, 244, boulevard Saint-Germain (Direction du commerce extérieur. — Bureau des renseignements commerciaux).

**Société d'exportation et musée commercial de Vienne**

Il existe à Vienne, écrit M. l'ambassadeur de la République française, une Société austro-Hongroise pour l'exportation (olst ung Exporaverein) qui a pour but principal d'établir et de développer les relations commerciales entre l'Autriche et les pays d'Outre mer. Elle se charge également d'aplanir les difficultés de paiement sur les places étrangères où elle a des correspondants, et de renseigner les industries sur les conditions du commerce étranger. Il est question aujourd'hui d'augmenter la sphère d'action de cette association, c'est-à-dire de lui adjoindre un dépôt de collections d'articles de fabrication autrichienne, qui seraient tout à fait distinctes de celle du futur musée commercial.

Ce dernier, en effet offrira à ses visiteurs des échantillons de marchandises de fabrication étrangère, où l'industrie indigène trouvera des indications sur la manière de procéder pour améliorer ses produits, ou mieux pour les rendre plus propres à être exportés; tandis que l'association pour l'exportation se proposera uniquement par ses collections d'échantillons d'offrir aux négociants étrangers la facilité de se renseigner et d'étudier promptement et commodément les articles autrichiens qu'ils ont l'intention d'acquérir.

**Organisation d'un dépôt d'échantillons de produits alimentaires à Berlin.**

Le consul général de Belgique à Berlin fournit les renseignements suivants sur l'organisation, dans cette ville, d'un dépôt d'échantillons de produits alimentaires ouvert aux étrangers.

La construction des marchés couverts de Berlin, dits « Berliner-Markthallen », sera terminée sous peu et on compte pouvoir les inaugurer dans le courant du mois de mai.

Pour faciliter l'accès de ces établissements aux vendeurs qui ne peuvent ou ne veulent pas supporter les frais de la location permanente d'un emplacement de quelque étendue, un dépôt d'échantillons de denrées alimentaires sera établi, avec l'autorisation de l'administration des halles, dans la « central Markthallen », à Berlin.

Cette institution, qui offre au cultivateur la possibilité d'étaler sous les yeux du public les spécimens de ses produits, semble pouvoir être d'une utilité réelle pour les producteurs étrangers, qui, par suite d'un grand éloignement, ne peuvent approvisionner régulièrement le marché de Berlin.

La direction du dépôt d'échantillons vient de publier à ce sujet les indications ci-après :

En organisant cette exposition, nous nous proposons de faciliter et de développer le placement de tous les produits bruts du sol et des articles dérivés, en servant d'intermédiaire pour la vente des comestibles.

Ce but sera atteint :

1<sup>o</sup> Par l'exposition publique d'échantillons, de dessins, de prix-courants, de télégrammes d'offres, de cartes d'adresses, de prospectus, etc. ;

2<sup>o</sup> Par la représentation des exposants auprès des visiteurs, acheteurs, exportateurs, importateurs et étrangers, à l'effet de conclure, recevoir et remettre les commandes et trouver des agents et des voyageurs sur place et ou dehors ;

3<sup>o</sup> Par des insertions dans les journaux, les participants pourront disposer gratuitement d'une place pour l'insertion de leurs raisons sociales et de la nomenclature de leurs articles, dans un journal qui sera envoyé aux intéressés ;

4<sup>o</sup> Par l'exécution des ordres de commission et de ventes aux enchères, aux conditions à établir par le conseil municipal de Berlin, ainsi que par la représentation de maisons étrangères se chargeant des achats.

Les exposants paieront d'avance, pour le service du dépôt d'échantillons, une somme de 20 marcs par an et une provision sur toutes les ventes faites par l'entreprise du dépôt d'échantillons, d'après le tarif que le conseil municipal établira pour les intermédiaires concessionnaires de vente.

Il sera mis à la disposition de chaque participant une place convenable pour l'étalage gratuit des échantillons.

La nouvelle institution pourra être utile, tant au producteur qui est déjà représenté sur la place de Berlin, qu'à celui qui veut y introduire ses produits.

On recommande d'accompagner les échantillons de renseignements fournis en double; les collections resteront la propriété de l'exposant, à moins de conventions contraires.

Si l'exposant le désire, des échantillons seront remis aux personnes qui demanderont à les déguster; il pourra également à ses frais les faire assurer contre l'incendie.

Un grand nombre de maisons de premier ordre ont déjà donné leur adhésion.

Les bureaux du dépôt d'échantillons resteront installés Königstrasse, n° 23, à Berlin, jusqu'au moment où les halles seront inaugurées.

**E. CHAZOTTES, GRAND & C<sup>ie</sup>**

29, cours Gambetta, Lyon

Architecture Industrielle. — Installation d'Usines. — Electricité. — Recherches minières. — Etudes et Travaux. — Expertises. — Obtention de brevets français et étrangers. — Formation de Sociétés.

Cabinet de 9 à 11 heures du matin, et de 2 à 5 heures du soir.

L'adjudication a été ajournée par ordre préfectoral.

**Mairie de Nîmes.** — Le 29 avril on a adjugé les travaux d'extension de la canalisation des eaux du Rhône dans la rue des Fours-à-Chaux, évalués à 5,800 fr.  
Pas eu de résultat, l'adjudication a été renvoyée à huitaine.

**HÉRAULT**

**Mairie de Mèze.** — Le 2 mai on a adjugé les travaux d'agrandissement du cimetière, évalués à 9,400 fr.  
Innocenzo Auguste, à Cette, adj. à 18 %.

**Justice de paix de Capestang.** — Le 2 mai a eu lieu l'adjudication des travaux de maçonnerie du pont métallique de la Vernède et construction d'une maison de garde à l'embouchure du canal de fuite, évalués à 9,000 fr.

1<sup>er</sup> lot. — Pont de la Vernède, 5,000 fr.  
Noël Belarmin, à Fleury (Aude), adj. à 6 %.  
2<sup>e</sup> lot. — Maison de garde, 4,000 fr.  
Noël Belarmin, adj. à 7 %.

**Mairie de Juvignac.** — Le 2 mai on a adjugé les travaux de construction d'une mairie, évalués à 3,308 fr. 53.  
Guillaumen Jean, à Montpellier adj. à 3 %.

**Mairie de Mèze.** — On a adjugé les travaux de grosses réparations à l'hôtel-de-ville, évalués à 1,500 fr.  
Mas Pepun, à Mèze, adj. à 19 %.

**ISÈRE**

**Magasin des tabacs de St-Marcellin.** — Le 29 avril on a adjugé les travaux de construction d'un bâtiment d'exploitation au magasin des tabacs en feuilles (2 lots), évalués 141,724 fr. 31.

1<sup>er</sup> lot. 72,974 fr. 87.  
Serratrice, à Villard-de-Lans, adj. à 18 25 %.  
2<sup>e</sup> lot. — Charpente 68,852 fr. 44.  
Serratrice, adj. à 23 %.

**Commission-Exportation.**

**SPECIALITE DE VOLAILLES DE BRESSE  
BEURRES NATURELS**

Concours de Coligny, 1882; de Bourg, 1883; de Dole, 1884. — Médailles de bronze, d'argent, d'or et d'honneur, obtenues à ces différents concours.

**JEAN MORAND**

Membre de la Société des agriculteurs de France  
Vice-président du Comité agricole de Bourg  
AUX FERMES DU POISIAT A BÉNY (Ain)  
S'adresser à M. GILLOZ, expéditeur à Marboz (Ain).

Un JEUNE HOMME sérieux, instruit, demande à entrer dans une bonne maison industrielle ou commerciale comme employé intéressé. Il apporterait 50,000 fr.

**FABRIQUE DE LINGERIE**

Cours Gambetta, 19, Lyon

**V<sup>ve</sup> MAZAIRA**

Trousseaux, Layettes, Tissus, Linge de table, Rideaux, Toiles, etc.

**COMMISSION EXPORTATION**

Un ingénieur, inventeur d'un appareil breveté pour chaudières à vapeur, demande un ASSOCIÉ SÉRIEUX, disposant de 8 à 10,000 francs pour tirer partie de cette invention, qui peut trouver de nombreuses applications dans les chemins de fer, la navigation et l'industrie.  
S'adresser au bureau du journal.

**EXPORTATION**

**FORGES DE PONT-ÉVÊQUE**

**ESSEUX A PATINS (Brevetés S. G. D. G.)**

Le Patin enlevé dans la masse et non soudé, de toutes dimensions et formes, en fer fin et en fer extra-fin.

**ESSEUX DE CHARRETTES**

FABRICATION SOIGNÉE

En fer fin et extra-fin de tous poids, dimensions et formes.  
Marque de Fabrique : PONT-ÉVÊQUE

**EXPORTATION**

**FABRIQUE DE MOULURES & DE PARQUETS**  
**Victor VIOSSAT**  
Rue des Docks (Lyon-Vaise)

**JURA**

**Préfecture.** — Le 29 avril a eu lieu à Lons-le-Saunier l'adjudication des travaux de redressement et des travaux de défense de la rivière de la Loue, à l'amont du pont de Montbarrey, évalués à 40,200 fr.  
Logé Joseph, à Dôle adj. à 1 %.

**Préfecture.** — Le 29 avril on a adjugé les travaux divers à exécuter sur routes départementales et chemins vicinaux ordinaires (6 lots).

1<sup>er</sup> lot. — Seyssiat, Secondo, à Souvans, adj. à 20 %.  
2<sup>e</sup> lot. — Collez Jules-César, à Molinges, adj à 6 %.  
3<sup>e</sup> lot. — Melet Théodore, à Vers-en-Montagne, adj. à 18.  
4<sup>e</sup> lot. — Jaitot Onésime, à Clairvaux, adj. à 21.  
5<sup>e</sup> lot. — Belli Paul, à Arsure-Arsurette, adj. à 16 %.  
6<sup>e</sup> lot. — Perrin Auguste, à Baune, adj. à 27 %.

**Mairie de Saint-Claude.** — Le 1<sup>er</sup> mai on a adjugé les travaux d'amélioration du régime des eaux de la ville, évalués à 17,268 fr. 03.  
Tomme Joseph, à Sait-Claude, adj. à 7 fr. 77.

**LOIRE**

**Mairie de Saint-Etienne.** — Le 1<sup>er</sup> mai on a adjugé les travaux de reconstruction du mur du Nord au cimetière du Crêt-de-Roch, évalués à 30,000 f.  
Léonard et Bonnefoy, rue du Soleil, 33, adj. à 20 %.

**Préfecture.** — Le 30 avril a eu lieu à St-Etienne l'adjudication des travaux de construction d'une sous-artère avec artérioles à la branche principale du canal du Forez, évalués à 22,500 fr.  
Patet Pierre, à Firminy, adj. à 2 %.

**Mairie de Lagreste.** — Le 2 mai a eu lieu l'adjudication des travaux d'élargissement et rectification du chemin de petite communication n° 6, évalués à 14,500 fr.  
Ollagnier Jean, à Arcinges adj. à 28 %.

**HAUTE-SAVOIE**

**Magasin des tabacs de Rumilly.** Le 3 mai on a adjugé les travaux de constructions d'un pavillon d'administration au magasin des tabacs en feuilles, évalués à 52,000 fr.

1<sup>er</sup> lot. — Maçonnerie. — Bonna Paul à Aix-les-Bains, à 20 %.  
2<sup>e</sup> lot. — Charpente. — Gaillard, à Annecy, à 31 fr. 50 %.

**DEMANDES EN AUTORISATION DE CONSTRUIRE**

Moutel, rue de Vendôme, 108, d'une maison située cours Lafayette, 211.

Blanchet, par Douil, cours Gambetta, 109, d'une maison située route de Grenoble, 60.

De Riaz, par Fesetaux fils, rue Vauban, 81, pour la réfection d'un mur de clôture, quai de Serin, 68.

Aristide, avenue des Ponts, 32, pour l'exhaussement d'un mur de clôture situé rue Schmidt, angle de la rue Marc-Antoine-Petit.

Carloz, par Berthelot, rue des Célestins, 2, pour l'exhaussement d'une maison située boulevard de la Croix-Rousses.

Raisin, par Conte, cours de la Liberté, 88, d'une maison située angle nord-est de la rue du Sacré-Cœur et du boulevard de la Par-Dieu.

Anselmier, propriétaire, par Boyer, cours Gambetta, 87, d'une maison située Grand Rue-de-la-Guillotière, près de la rue du Béguin.

Chevallard et Lordercau, pour l'établissement d'une passerelle devant relier la chaussée de la rue du Commerce à la maison du n° 32 située en arrière de cette rue.

**BREVETS D'INVENTION**

Déposés à Lyon, du 30 avril au 7 mai 1886

30 avril. — Guillaume Billon, pour un système de chauffage des baignoires.

30 avril. — Anthelme Camet, pour l'exécution mécanique des encadrements noirs ou de couleur sur papier, cartes, enveloppes, etc.

30 avril. — Rochier, pour un procédé de nettoyage des tuyaux amenant la pression dans les fûts à bière.

5 mai. — Héring, pour un mécanisme pour nettoyer les roues des voitures d'enfant.

7 mai. — Fischer et Réton, pour un certificat d'addition au brevet n° 168,737, pour un nouveau système de chauffeur automatique à membranes métalliques.

7 mai. — Dulevron. — pour un certificat d'addition au brevet n° 171,777, pour une chaudière thermosiphon, système Dulevron, pouvant se transformer en appareil de chauffage à air chaud à joint hydraulique.

**COURS DES MÉTAUX**

**BOURSE DE LYON**

Vendredi 7 mai 1886.

	Pr. cours	D. cours
Cuivre en lingot (Chili affiné), les 100 kilog	115	125
Cuivre en lingot planche rouge	140	135
— jaune	125	135
Etain Banca	257 50	»
— Billiton	250	»
Plomb doux (première fusion)	35	36
Plomb ouvré, tuyaux et feuilles	38	»
Zinc refondu (deuxième fusion)	34	»
Zinc laminé en feuilles, de la Vieille-Montagne	52	»
Zinc laminé en feuilles, autres marques	48	50
Fer en barres, au coke première classe	15	»
Sablierie (poterie)	27	»
Mercur.	480	490

Le gérant : R. POTY.

Imp. J.-B. MOSSET, c. de la Liberté, 70, Lyon

**INDISPENSABLE AUX INDUSTRIELS**



**PARAPLUIE MICROMATRIQUE**  
LE SEUL QUI n'embarrasse plus se porte dans la poche ou à la ceinture  
SIMPLE-SOLIDE-PRACTIQUE  
Dans son état il est supérieur  
26, Long. A tous les systèmes connus  
On le trouve chez les principaux marchands et pour le dehors rue des Capucins, 18.

**PORTEUR JULES WEITZ**  
ASSEMBLAGE BREVETÉ DANS TOUS LES PAYS  
**CHEMIN DE FER PORTATIF**  
A POSE INSTANTANÉE  
(VOIE RIVÉE ET DÉMONTABLE)  
Pour Travaux publics, Mines, Plantations.  
MATERIEL POUR ENTREPRENEURS  
AGENTS DÉPOSITAIRES POUR LA VILLE  
WAGONS PERFECTIONNÉS  
VENTE ET LOCATION AVEC FACILITÉ D'ACHAT  
**JULES WEITZ, 12, Cours du Midi, LYON**  
Représenté à PARIS par M. P. REGNARD, Ing. r. Bayen, 59

**MANUFACTURE DE PIANOS**

**Maison BROCHU**

Rue de la Cité, 19 (cours Lafayette prolongé)

MÉDAILLE DE VERMEIL, la plus forte récompense obtenue pour la fabrication de pianos. — 20 % sur tous les modèles.

PIANOS NEUFS, depuis 550 fr., garantie dix ans. — Accords. — Réparations. — Echanges. — Location depuis 6 fr. par mois.

PIANOS DE TOUT FACTEUR, mêmes conditions.

**GRANDS MAGASINS D'AMEUBLEMENT**

DU

**COLOSSE DE RHODES**

LYON, 52, Cours de la Liberté, 52, LYON

MEUBLES D'ART  
ET DE TOUS STYLES

ATELIER SPÉCIAL  
de  
TAPISSERIE ET DE TENTURES

GLACES, SIÈGES  
LITÉRIE

Location pour Soirées

MEUBLES ORDINAIRES  
MEUBLES RICHES

CHOIX IMMENSE  
de  
MEUBLES FABRIQUÉS A L'AVANCE

ACHAT ET ÉCHANGE  
DE MEUBLES

Réparations



Installation d'Hôtels, de Pensionnats, de Bureaux et d'Ameublements d'appartements de Ville et Campagne dans les vingt-quatre heures.

La Maison a l'avantage de représenter l'unique Fabrique FRANÇAISE de Chaises en bois courbé, très avantageuses comme solidité et confort pour Hôtels, Cafés, Restaurants, Bureaux, Jardins, etc., etc.

LE CATALOGUE EST ADRESSÉ, FRANCO, SUR DEMANDE

**AVIS**

Un industriel demande, pour donner extension à son industrie, à empunter 4 à 5,000 francs. — Garanties sérieuses sont offertes.  
S'adresser au bureau du journal.

**PAPETERIE**

**Henri VALLON**

Dépôt : 5, quai des Célestins

LYON

**SPECIALITÉS**

Papiers d'écriture, d'impression, de dessin et de registres.  
Papiers et Bandes bordés deuil et couleur.  
Enveloppes en tous genres.

Papiers anglais  
Cartons bristol mats et lustrés.  
Cartes blanches et deuil coupées à la mécanique.

Assortiment de Papiers de toutes sortes et de pliage.

**DÉPOT DE PIERRES LITHOGRAPHIQUES**

400,000 francs sont demandés pour dix ans, en première hypothèque, sur Immeubles estimés 1,500,000 fr. Intérêts, 5 %.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE à Agen (Lot-et-Garonne)**

**L'USINE DE BÉZIS**

Vaste établissement de 8,350 mètres carrés pour la fabrication et la vente de Briques, Tuiles Carreaux, Chaux, Plâtres et Ciments.

Affaire de premier ordre. Bonnes conditions et facilités de paiement. S'adresser à M. A. DELPRAT, agent d'affaires à Agen (Lot-et-Garonne).

**A VENDRE**

**APRÈS FORTUNE FAITE**

Un Produit spécial pour la désincrustation des chaudières à vapeur, exempt de tout acide ou tout autre corrosif dissimulé, économisant 20 pour cent de combustible et ayant trait à l'entretien du matériel.

Ce Produit, plusieurs fois médaillé, est employé avec succès depuis longtemps dans les principales usines.

La fabrication n'exige aucune connaissance spéciale.

S'adresser au bureau du Journal.

**A VENDRE**

Terrain de 4,800 mètres, quai de la Vitriolerie, joignant le viaduc du chemin de fer. 56 mètres de façade.

S'adresser au bureau du journal.

**SOCIÉTÉ DES CHAUX HYDRAULIQUES ET CEMENTS**  
De MEYSSE, près LE TEIL (Ardèche)  
Capital social : 1,000,000, porté à 1,500,000 fr.  
Premières récompenses aux Expositions  
**MÉDAILLE D'OR**  
A l'Exposition internationale de Nice, en 1884  
CHAUX ÉMINEMMENT HYDRAULIQUE admise comme similaire des chaux de Teil par Puits et Chaussees, Chemins de fer, Génie militaire, Marine, Port d'Alexandrie (Egypte), etc.  
CIMENT CRAPIER PORTLAND pour carreaux, dallages, enduits, etc.  
SPECIALITÉ DE CIMENT BLANC pour carreaux mosaïques.  
Pour Lyon et la banlieue une installation spéciale permet de rendre franco sur chantier, à des prix très réduits, les chaux et ciments de Meysse, quelle que soit la quantité demandée.  
S'adresser au directeur de la Société, à Meysse (Ardèche), ou à MM. Dumoulin et Bigot, cours du Midi, 34, à Lyon.

**ON DEMANDE** pour une affaire industrielle, un associé ou commanditaire pouvant apporter 60,000 francs.  
S'adresser au bureau du journal.

**MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878**  
**APPAREILS CONTINUS**  
Pour la fabrication des Biscuits, gâteaux, pains, etc.  
Eaux-de-ville, Limonades, Sodas, Vins, etc.  
Les seuls qui soient supérieurs à l'indistinct et qui puissent produire de bons résultats.  
Nouveau petit appareil continu à bon marché

Les Sibbans à grand et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.  
J. H. F. B. ANNUNZIACCA PELLE  
J. BOULET & C<sup>ie</sup>, Successeurs des Constructeurs  
RUE BOINOD, 31-33 (Boulevard Ornano, 4-6) PARIS  
ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS DÉTAILLÉ

**A PROXIMITÉ DES TRAMWAYS**  
(25 minutes des Cordeliers)  
**PROPRIÉTÉ** ville et campagne A VENDRE. — Maison bourgeoise de huit pièces et Jardin de 1,250 mètres.  
S'adresser au bureau du journal.

**HUILES MINÉRALES**  
DÉPOT GÉNÉRAL  
**LYON — 87, rue Cuvier — LYON**  
CLAUDY, Ingénieur